

# Commune de POUILLY

Département de l'Oise

Arrondissement de Beauvais

Canton de Méru

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2014**

Le Conseil Municipal de la commune de Pouilly, dûment convoqué le 17 novembre 2014, s'est réuni à 18H30, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur ANDRE Robert, maire.

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

### **ETAIENT PRESENTS:**

M. ANDRE, M. LELIAS, M. CAUCHIES, Mme COQUERIE, Mme PAGLIARELA, Mme LANGLER, M. BOUILLON, M. MORIN, M. KASSE, M. DROUIN.

### **ETAIT ABSENTE NON REPRESENTEE:**

Mme VERMEULEN.

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18H33.

### **Point n° 1: secrétariat de séance:**

Monsieur CAUCHIES est élu secrétaire de séance à l'unanimité (10 voix pour).

### **Point n° 2: approbation du compte rendu du conseil municipal du 05 septembre 2014:**

Le compte rendu est approuvé par la majorité des conseillers (8 voix pour-2 abstentions [conseillers absents au dit Conseil]).

### **Point n°3:Conventions avec le centre de gestion de l'Oise:**

Monsieur le Maire rappelle la situation actuelle concernant le secrétariat de la mairie: la secrétaire de Saint Crépin tient la permanence à la mairie de Pouilly deux fois par semaine et toute la comptabilité de la commune est gérée à Saint Crépin. Etant donné que la fusion des deux communes n'est plus d'actualité, il est nécessaire de regrouper l'ensemble du secrétariat à Pouilly et de recruter une secrétaire qui prendra en charge la totalité du travail. A cet effet, le centre de gestion de l'Oise qui gère les agents municipaux, a été contacté et nous propose, dans le cadre du remplacement de personnel administratif, les services d'une

secrétaire, au taux horaire de 25,88€ TTC. Le centre gère complètement le personnel ( paye, Urssaf, congés payés, Ircantec). Monsieur le Maire propose donc de recruter une secrétaire sur la base de 10 heures/hebdomadaire, ce qui représente un coût d'environ 13000€ sur l'année. Il suggère de prévoir la somme de 15000€ au budget 2015, ce qui sera moins que cette année. Les plages horaires seront à affiner avec la personne nommée sur le poste, mais il serait souhaitable qu'elle soit présente 2 jours par semaine et qu' elle ne soit au contact du public qu'une demi-heure à chaque fois, de façon à avoir le maximum de temps pour s'occuper de la gestion comptable de la commune, le maire et les adjoints, assurant à tour de rôle, la permanence.

La signature de la convention est soumise au vote du Conseil Municipal qui l'adopte à l'unanimité (10 voix pour).

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a également sollicité le centre de gestion pour le recrutement d'un agent communal factotum, sur la base de 5 heures/hebdomadaire, mais que le centre ne lui a pas fait parvenir à ce jour de taux horaire pour cet emploi. Pour ce même service, l'association TREMPLIN de Méru propose les mêmes prestations, pour un taux horaire de 17,20€ TTC. Si ce chiffre est retenu, il faudra budgéter 4500€ pour l'année 2015.

Le Conseil municipal décide d'attendre l'information sur le taux horaire proposé par le centre de gestion pour prendre une décision.

#### **Point n°4: questions diverses:**

##### **Devis chauffage secrétariat et archives:**

Rappel de la situation: les locaux sont chauffés par deux vieux radiateurs électriques de type "grille pain", qui sont très énergivores et qui ne peuvent être programmés.

Afin de travailler et de recevoir le public de façon plus confortable, et de faire des économies d'électricité en programmant les horaires de chauffe, il a été demandé des devis à différentes entreprises. Après étude, le Conseil Municipal retient le devis présenté par l'entreprise MELGET, qui propose l'installation de 3 radiateurs électriques à inertie dans le secrétariat et un dans la salle d'archives. Les 3 premiers seront programmés par thermostat et horodateur. Monsieur le Maire rappelle que cet investissement pourra bénéficier de la D.E.T.R. de 45%.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise MELGET, pour un montant de 2259,96€ HT (10 voix pour).

##### **Devis éclairage public:**

L'éclairage public est piloté automatiquement par une cellule qui détecte le jour. cette cellule pose problème et il faudrait prévoir son remplacement. L'entreprise MELGET propose

de la remplacer par une horloge astronomique. Cet investissement bénéficiera également de la D.T.E.R. de 45%.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise MELGET, pour un montant de 336,79€ HT (10 voix pour).

#### **Devis informatique:**

Actuellement, la secrétaire utilise un vieux PC fourni par Saint Crépin et plusieurs périphériques faisant office d'imprimantes et de fax. Ce matériel étant obsolète et surtout incompatible avec la nouvelle comptabilité mise en place en janvier 2015 (PES V2), il faut procéder à son remplacement. Le Conseil Général sera sollicité pour qu'il subventionne ce projet. La société WISTEE propose un devis de 1646,30€ HT pour l'achat d'un nouveau PC, d'un écran et d'une imprimante, matériels qui seront compatibles avec les logiciels de comptabilité.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise WISTEE pour un montant de 1646,30€ HT. (10 voix pour).

#### **SCI de SAILLY:**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré, à plusieurs reprises, Monsieur François de Sailly, puis Monsieur et Madame Herlin, pour qu'ils fassent procéder à l'élagage des végétaux qui débordent dangereusement sur la chaussée, dans les parcelles de bois leur appartenant. Ces travaux sont en partie faits et devraient se terminer début 2015.

Monsieur le Maire a aussi demandé aux représentants de la famille de Sailly, de remettre en état ou de démolir la maison "Morisse" (parcelle 181), à l'entrée du village, maison qui se trouve dans un état de délabrement total. Monsieur et Madame Herlin seraient d'accord pour démolir la maison, si la commune peut leur assurer que le terrain restera constructible, car ils envisagent à terme de lotir cette parcelle et le terrain voisin qui leur appartient également.

Monsieur le Maire propose donc que le Conseil Municipal vote la résolution, qu'après la démolition de la maison, l'évacuation des gravats et la remise en état du terrain, la parcelle 181, réunie à la parcelle voisine (parcelle 367), puisse être lotie, à condition que chaque lot ait une surface d'au moins 1200 m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal vote cette résolution à l'unanimité (10 voix pour).

#### **Ralentisseurs, rue principale:**

Les ralentisseurs installés rue Principale ne sont pas conformes à ce qui était prévu. Si la hauteur des ralentisseurs n'est pas en cause, les rampes d'accès et de sortie sont beaucoup trop courtes. En conséquence, Monsieur le Maire a fait un courrier à l'entreprise DUBRAC, afin qu'elle fasse le nécessaire pour que les ralentisseurs soient conformes à ce qui lui avait

été commandé. En tout état de cause, la facture n'a pas été payée et ne le sera que lorsqu'une solution aura été trouvée. Les travaux ayant été subventionnés par une dotation sur la réserve parlementaire de Madame Caroline CAYEUX et par une DETR, Monsieur le Maire s'est renseigné sur les délais d'utilisations de ces subventions. Ils sont respectivement de 2 et 4 ans. Le Conseil municipal attend donc une réponse aux différents courriers envoyés à l'entreprise, pour mettre un terme à cette situation.

Les travaux de mise en sécurité de la rue principale entraînent un trafic plus important sur les autres axes. Madame COQUERIE, constatant la vitesse élevée de certains véhicules et le manque de visibilité dans le virage du cimetière, souhaite qu'un miroir soit installé à cet endroit. Monsieur le Maire répond que l'on peut utiliser les miroirs qui se trouvent au croisement de la rue Principale et de la Croix Masselin, miroirs qui n'ont plus lieu d'être, tout comme la balise de priorité au bas de la rue de la Croix Masselin.

Les Conseillers Municipaux votent le déplacement des miroirs à l'unanimité (10 voix pour).

Madame PAGLIARELA souhaiterait la présence des gendarmes pour effectuer un contrôle de vitesse sur la route de Bléquencourt. Monsieur le Maire en fera la demande auprès de la gendarmerie.

#### **Continuation des travaux de mise en sécurité routière pour 2015:**

L'ensemble des Conseillers conviennent de la nécessité de continuer la mise en sécurité du village. Afin de bénéficier de la DETR en 2015, il est souhaitable d'en faire la demande dès le mois de décembre. Monsieur le Maire présente donc les devis concernant les différents travaux à réaliser pour terminer la mise en sécurité routière du village, devis qui serviront de base à l'obtention de la subvention. La totalité de ces devis, avec la réalisation des aires de stationnement devant la mairie, s'élève à environ 32000€ HT. Monsieur le Maire rappelle que, pour ces travaux, la commune bénéficiera d'une subvention de 45% au titre de la DETR et que Monsieur Philippe MARINI s'est engagé à nous verser une subvention, en fonction du montant de sa réserve parlementaire.

#### **Achats:**

Monsieur le Maire propose l'achat d'un déshumidificateur pour le secrétariat et la salle des archives, et d'un nettoyeur haute pression pour un nettoyage efficace des extérieurs. Un budget de 500€ est à prévoir pour chacun de ces achats.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat du déshumidificateur et du nettoyeur haute pression (10 voix pour).

Pour le nettoyage du plateau extérieur de la salle des fêtes, un robinet extérieur sera nécessaire. Monsieur DROUIN se propose de le fournir et de l'installer à titre gracieux. Les Conseillers l'en remercient.

### **Bail des terrains communaux:**

Plusieurs parcelles appartenant à la Commune sont utilisés par le club hippique PONYREVE. La responsable du club, Madame VERMEULEN, souhaitait officialiser cette location en signant un bail avec la mairie. L'étude chiffrée qui a été faite, montre un rapport annuel de 200€ pour la location de l'ensemble des parcelles. Monsieur le Maire explique donc qu'il ne souhaite pas engager la commune dans un bail d'une durée minimale de 9 ans et reconductible. En effet, dans ce cas, la commune ne pourrait plus disposer de ses terrains comme elle l'entend. Aucun projet n'est actuellement prévu, et il n'est pas question de ne pas laisser la jouissance des terrains à Madame VERMEULEN, dans le cadre de son activité. Madame COQUERIE émet des réserves sur le manque à gagner de la commune qui recevait de la part de madame VERMEULEN des tickets à redistribuer aux petits Pauléens pour se rendre au club. Monsieur CAUCHIES fait remarquer que si le bail n'est pas signé par la Commune, celle-ci ne peut pas exiger de contreparties. Le Conseil municipal propose à Madame VERMEULEN de faire un don annuel à l'APAC en contrepartie de l'usage de terrains communaux. Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité (10 voix pour) la proposition de Monsieur le Maire de ne pas signer de bail avec Madame VERMEULEN, pour la location de terrains communaux.

### **Déneigement:**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que l'hiver arrivant, il s'est renseigné sur les possibilités de déneiger et de saler les routes du village. En ce qui concerne le déneigement, Messieurs GUIGNIER, de Bléquencourt, CHEVALIER, de Corbeil Cerf, et VANDENABEELE, de Valdampierre, ont tous, le matériel adéquat pour déneiger et se sont proposés pour venir le faire à Pouilly. Par contre, il n'a trouvé personne pour saler les routes et propose de ne procéder qu'au déneigement. Les Conseillers refusent cette proposition, car en cas de gel important, la lame ne suffirait pas à rendre la route praticable. Monsieur BOUILLON fait d'ailleurs remarquer que la lame ne pourra pas passer partout, du fait des ralentisseurs. Monsieur le Maire va donc reprendre contact avec la commune de Montherlant et avec Monsieur Sébastien LOUCHET, pour trouver une solution.

### **Débat sur les orientations budgétaires:**

Monsieur le Maire fait un inventaire des travaux et des projets qui pourraient être mis en œuvre, et ce, sans ordre de priorité:

Mise en sécurité routière du village: déjà validée par le Conseil municipal.

Aménagement de places de stationnement d'une dizaine de places au niveau de la mare: dans un premier temps, un devis a été demandé pour un aménagement de places de stationnement rue de l'école. Son montant est de 16000€ HT. Un aménagement de places de stationnement près de la mare nécessiterait moins de travaux et serait sensiblement moins cher. Cet ouvrage ne pourrait pas être subventionné par la DETR et serait donc à la

charge de la commune. Les Conseillers Municipaux jugent que l'investissement est trop important, mais conscients qu'il faut faire des travaux pour améliorer le sol boueux dû au stationnement, souhaitent qu'un devis de pose de plaques "evergreen" ou de plaques avec gravillon pour stabiliser le sol, soit effectué. Monsieur LELIAS signale qu'un véhicule de marque OPEL, gris, stationne à cet endroit, sans bouger depuis plusieurs semaines; la Mairie contactera le propriétaire.

Aménagement de la sente cabine téléphonique/mairie: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il existe un syndicat qui s'occupe de l'aménagement des communes. Il propose de contacter ce syndicat afin qu'il nous fasse un projet cohérent d'aménagement de la place et de la sente. Il existe peut-être des possibilités de subventions du Conseil Général pour ce genre de projet.

Cette demande de projet n'engageant pas la commune, les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité la proposition du maire (10 voix pour).

Ecole: Le ravalement de l'école et la réfection de sa toiture sont à envisager. Pour ces travaux, des subventions de la Communauté de communes et de la Préfecture sont possibles. Par ailleurs, il reste une vieille fenêtre sans double vitrage qui doit être changée. A envisager sur la DETR de l'an prochain.

Cimetière: Des travaux ont été faits par l'entreprise VERHALLE pour dessoucher des arbres très mal placés dans le cimetière, pour un coût ponctuel d'environ 300€. En échange, l'entreprise s'est engagée à entretenir correctement le cimetière, dans le cadre de son contrat avec la commune. Il serait également souhaitable de refaire les allées et de vérifier la concession de certaines tombes qui ne bénéficient plus d'aucun entretien.

Salle des fêtes: Monsieur DROUIN et Madame PAGLIARELA évoquent l'absence de toilettes avec accès pour les handicapés, dans la salle des fêtes. Madame PAGLIARELA rappelle que l'ancienne municipalité avait travaillé sur un projet. Monsieur le maire dit qu'il possède en effet des plans.

Voisins vigilants: Beaucoup de villages voisins possèdent ce logo à l'entrée de leur agglomération. Il s'agit, semble-t-il, d'une convention entre la commune et la gendarmerie. Monsieur LELIAS prendra l'attache de Madame BARBEY, maire de Montherlant, pour se renseigner.

### **Informations:**

SMOTH: le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit permettra, dès 2018, à notre village de se connecter à Internet 200 fois plus rapidement.

Situation financière de Pouilly: Il reste dans les caisses de Pouilly 37000€. Pour le fonctionnement, 56% de ce qui avait été budgété a été dépensé. Mais les recettes sont inférieures à ce qui avait été budgété. Les principales recettes de la commune sont les taxes communales (taxes d'habitation, foncière sur le bâti et le non-bâti) pour 57% et la Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat.

Etant donné les restrictions budgétaires de l'Etat, cette DGF est revue à la baisse depuis cette année (environ 3500€ de moins en ce qui nous concerne) et sera encore en baisse, les trois prochaines années. Sur les 25800€ budgétés cette année, nous n' avons reçu que 22342€. La DGF ne sera que d'environ 18000€ l'année suivante et d'environ 15000€ l'année d'après. La baisse se poursuivra encore de 7% l'année suivante.

Devant ce manque de moyens, Monsieur le Maire se demande s'il ne sera pas obligatoire d'augmenter les recettes locales pour pallier la carence de l'Etat. Cette proposition ne fait pas l'unanimité et afin que chacun puisse y réfléchir, il propose d'en rediscuter lors d'un prochain Conseil municipal. La date en est fixée au vendredi 12 décembre 2014 à 18h30.

Dossier Sandrine BOULENGER: Lors d'une réunion avec la gendarmerie, Monsieur le Maire a posé la question de l'avancement du dossier. Son dossier est transféré à la Brigade de Recherche de Saint Crépin et il devrait avancer un peu plus.

Dossier MOREAU: Malgré plusieurs courriers et mises en demeure de faire effectuer des travaux (les premiers courriers ont été faits par Monsieur DOMER, puis par Monsieur GENTIL), les intéressés ne réagissent pas. Monsieur LELIAS, au nom de la commune, a préparé un courrier au Tribunal administratif d'Amiens. Suite à envoi de ce courrier, dont le Tribunal vient d'accuser réception, une demande d'information complémentaire (photos) a été demandée par ce dernier ; une fois celles-ci adressées, un expert devrait être nommé, puis une décision de mise en péril prise.

Site de POUILLY: Monsieur KASSE prend la relève et sera dorénavant responsable du site.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h44.

**Le secrétaire de séance,**

Daniel CAUCHIES

**Le maire,**

Robert ANDRE

